2025-02/CS/PV

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, pour tous les points soumis à délibération, à l'exception des votes des comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes, pour lesquels Monsieur Philippe LAGALLE, 1er Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques a été désigné Président de séance.

Etaient présents :

COLLEGES		REPRESENTANTS		DELIBERATIONS
		NOM	PRENOM	
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain	Toutes les délibérations
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain	Toutes les délibérations
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	Toutes les délibérations
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie	Toutes les délibérations
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé	Toutes les délibérations
6.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel	Jusqu'à l'acte n°2025-02-CS-DB-15 inclus
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude	Toutes les délibérations
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique	Toutes les délibérations
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean	Toutes les délibérations
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry	Toutes les délibérations
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel	Toutes les délibérations
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi	Toutes les délibérations
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	Toutes les délibérations
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman	Toutes les délibérations
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	Toutes les délibérations
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick	Toutes les délibérations
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe	Toutes les délibérations
18.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric	Toutes les délibérations
19.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie	Toutes les délibérations
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis	Toutes les délibérations
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno	Toutes les délibérations
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre	Jusqu'à l'acte n°2025-02-CS-DB-16 inclus
23.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier	Jusqu'à l'acte n°2025-02-CS-DB-15 inclus
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick	Toutes les délibérations
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain	Toutes les délibérations
26.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain	Toutes les délibérations
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François	Toutes les délibérations
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick	Toutes les délibérations
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert	Toutes les délibérations
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David	Toutes les délibérations
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice	Toutes les délibérations
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri	Toutes les délibérations
33.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno	Jusqu'à l'acte n°2025-02-CS-DB-16 inclus
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith	Toutes les délibérations
35.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand	Toutes les délibérations
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine	Sauf pour les actes relatifs aux CFU 2024 : n°2025-02-CS-DB-1 / n°2025-02-CS-DB-8 / n°2025-02-CS-DB-12
37.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck	Jusqu'à l'acte n°2025-02-CS-DB-8 inclus
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	Toutes les délibérations
39.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	Toutes les délibérations
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François	Toutes les délibérations
41.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc	Toutes les délibérations

42.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé	Toutes les délibérations
43.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	Toutes les délibérations
44.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica	Toutes les délibérations
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile	Toutes les délibérations
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe	Toutes les délibérations
47.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves	Toutes les délibérations
48.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain	Toutes les délibérations
49.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie	Toutes les délibérations
50.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert	Toutes les délibérations
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel	Toutes les délibérations
52.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick	Toutes les délibérations
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude	Toutes les délibérations
54.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles	Toutes les délibérations
55.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	Toutes les délibérations
56.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon	Toutes les délibérations
57.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean	Toutes les délibérations
58.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric	Toutes les délibérations
59.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier	Toutes les délibérations
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles	Toutes les délibérations
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick	Toutes les délibérations
62.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick	Toutes les délibérations
63.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice	Toutes les délibérations
64.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier	Toutes les délibérations
65.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	Toutes les délibérations
66.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe	Toutes les délibérations
67.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre	Toutes les délibérations
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François	Toutes les délibérations
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel	Toutes les délibérations
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise	Toutes les délibérations
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien	Toutes les délibérations
72.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul	Toutes les délibérations
73.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain	Toutes les délibérations
74.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre	Toutes les délibérations
75.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert	Toutes les délibérations
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie	Toutes les délibérations
77.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	Jusqu'à l'acte n°14 inclus
78.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin	Toutes les délibérations
79.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent	Toutes les délibérations
80.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry	Toutes les délibérations
81.	EPCI	SAINT LO	Patrick	Toutes les délibérations
82.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno	Toutes les délibérations
83.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal	Toutes les délibérations
84.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard	Toutes les délibérations
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique	Toutes les délibérations
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig	Toutes les délibérations

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
14.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel

15.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
16.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
17.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
18.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
30.	EPCI	GUERIN	Daniel
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
38.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
47.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
48.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
52.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Fabrice DEROO	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU Bruno	CU CAEN LA MER
2.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
3.	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
5.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
6.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
7.	Jackie ZANOVELLO	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Rappel des compétences optionnelles par collèges :

	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	GAZ	IRVE	Réseau de chaleur	ENR	Transition Energétique
1 - EPCI	X					X	
2 - COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	X					X	
3 - CU CAEN LA MER	X		X	X			
A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM	X	X	X	X		X	X
B - BAYEUX INTERCOM	X	X	X	X		X	
C - PRE BOCAGE INTERCOM	X		X	X		X	
D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	X	X	X	X	X	X	X
E - SEULLES - TERRES ET MER	X	X	X	X		X	
F - COEUR DE NACRE	X	X	X	X		X	
G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	X	X	X	X		X	
H - CINGAL - SUISSE NORMANDE	X	X	X	X			
I - VAL ES DUNES	X	X	X	X			
J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	X	X	X	X			X
K - TERRE D'AUGE	X	X	X	X			
L - LISIEUX NORMANDIE	X	X	X	X		X	X
M - COEUR COTE-FLEURIE	X	X	X	X			
N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	X	X	X	X			
O - PAYS DE FALAISE	X	X	X	X		X	

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical.

Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 21 mars dernier :

➢ Rapport de la Présidente

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical
- Etat des transferts de compétences
- Agenda du Comité Syndical

➢ Finances

- Budget principal
  - Compte Financier Unique 2024 et son annexe environnementale
  - Affectation du résultat 2024
  - Budget primitif 2025
  - Autorisation de fongibilité des crédits
  - Provisions pour risques et charges
  - Subventions 2025 aux tiers publics et privés
  - Mise à disposition de ressources pour le compte des deux régies
  - Versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe « EnR »
- Budgets annexes « Energies Renouvelables »et « Mobilité Durable »
  - Comptes Financiers Uniques 2024
  - Affectations des résultats 2024
  - Budgets primitifs 2025
  - Provisions pour gros entretiens
- Gestion pluriannuelle Autorisation d'engagement ou Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
- Contributions et aides financières 2025

➢ **Conditions d'exercice des compétences optionnelles**

- Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »
- Tarification et conditions d'exercice de la compétence « IRVE »

➢ **Concessions Gaz**

- Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable entre la commune de Sainte-Cécile, le SDEC ÉNERGIE et GRDF.

➢ **Electricité** (en présence des représentants d'ENEDIS)

- PPI 2023-2026 : Bilan du PA 2024 et présentation du PA 2025 ;
- Présentation du projet de résilience du réseau suite à la tempête CIARAN

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1er Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2ème Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 6 février 2025, transmis aux représentants, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 6 février 2025, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et des décisions d'intérêt spécifique relatives aux compétences « Eclairage public », « IRVE » et « Gaz » seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer sur les votes d'intérêt commun ;
- tous les collèges, à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour les compétences « Gaz » et « IRVE ».

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires (Comptes financiers uniques et budgets primitifs), qui seront soumis à adoption ce jour, devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 6 février 2025, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Ernes.
		Niveau 2	Adhésion des communes de Cléville, Ernes et Baron-sur-Odon.
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique "PACTE"		1ère demande d'aide financière au titre de la 1ère année d'adhésion de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau.
			2ème demande d'aide financière pour la 3ème année d'adhésion de la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2025 de Bavent		
	Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom pour le prêt de l'exposition nomade "2050" dans le cadre d'un accompagnement PACTE.		
Mobilité durable	Adhésion au Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CM2C)		
Concessions	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ÉNERGIE - SAPN - commune de QUETTEVILLE.		
Marchés Publics	Cybersécurité – Mise en conformité NIS 2 – Priorités 1.		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 6 février 2025.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 6 février 2025, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 14 mars 2025 a acté le nouveau transfert de compétence sollicité.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de le mettre en œuvre. Il s'agit du transfert suivant :

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHAGEABLES (IRVE)	CLEVILLE

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence(s) transférée(s), est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	48 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
125 communes 1 intercommunalité	225 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines assemblées plénières de 2025, à savoir :

- **Jeudi 5 juin 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

NORMANDIE ENERGIES TOUR

Madame la Présidente rappelle que la 9ème édition du Normandie Energies Tour aura lieu le samedi 20 septembre 2025 et invite les élus à promouvoir cette manifestation auprès de leurs collectivités.

Un formulaire de préinscription a été remis aux représentants du Comité Syndical à l'émargement.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêts spécifiques		
		Eclairage Public	IRVE	Gaz
Représentants	152	152	144	144
Représentants en exercice	152	152	144	144
Quorum atteint à partir de	77	77	73	73
Présents	85	85	80	80
Pouvoirs	7	7	6	6
Total des votants	92	92	86	86

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

FINANCES

Madame la Présidente annonce que les prochains sujets financiers font suite au rapport d'orientations budgétaires présenté à l'occasion du dernier Comité Syndical du 6 février et résulte d'un important travail des services et notamment du service Finances, des commissions internes du syndicat, de la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » et de l'ensemble du Bureau Syndical lors de sa séance du 14 mars dernier.

Monsieur Philippe LAGALLE est chargé de la présentation des 3 budgets (budget principal et budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable »). Ces derniers sont solides et permettent de répondre aux attentes des collectivités en termes d'investissement et de développement des services.

Pour faciliter la présentation, les Comptes Financiers Uniques 2024 et Budgets primitifs 2025 seront présentés en même temps.

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- les CFU 2024 et BP 2025 sont votés par chapitre,
- le résultat de section reporté 2024 est pris en compte dans les BP 2025,
- les restes à réaliser en recettes comme en dépenses sont pris en compte dans les BP 2025,
- les éléments marquants des CFU 2024 et des BP 2025 sont mis en évidence en couleur orange dans la présentation.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre DALLOCCHIO portant le nombre de votants à :

REPRESENTANTS INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE - INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93
REPRESENTANTS COMPETENCES GAZ ET IRVE	**REPRESENTANTS EN EXERCICE - COMPETENCES GAZ ET IRVE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**
144	144	81	6	86

Budget Principal (CFU 2024 – Affectation du résultat 2024 – BP 2025)

➢ **Compte financier unique 2024 / Budget primitif 2025**

La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
002	**Résultat de fonctionnement reporté**	**22 282 078,37**	**22 282 078,37**	**17 574 982,01**	**Report de l'excédent N-1**
013	Atténuations de charges	70 000,00	53 147,40	70 000,00	Participation des agents aux titres restaurant et versement de produits (indemnités journalières ...)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500 000,00	7 248 177,73	8 605 417,99	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00	185 486,28	200 000,00	Mise à disposition de ressources pour les deux régies et leurs budgets annexes
731	**Impôts et taxes**	**11 000 000,00**	**11 608 708,19**	**11 500 000,00**	**Perception de la TICFE/Accise d'électricité**
74	**Dotations et participations**	**12 000 000,00**	**15 072 911,33**	**15 000 000,00**	**Participations des collectivités adhérentes pour exercer les compétences et perception de l'APCR**
75	**Autres produits de gestion courante**	**5 000 000,00**	**5 708 010,78**	**5 500 000,00**	**Perception des redevances Electricité et Gaz, des conventions de tiers privés ou publics**
76	Produits financiers	442,63	85,34	100,00	Intérêts sur parts sociales du Crédit agricole
77	Produits spécifiques	50 000,00	28 530,00	50 000,00	Annulation de mandats
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**59 102 521,00**	**62 187 135,42**	**58 500 500,00**	

Dépenses de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
011	**Charges à caractère général** *Charges rattachées au programme 100% LED* *Charges rattachées aux compétences* *Charges de structures*	**12 000 000,00** *0,00* *10 477 210,87* *1 522 789,13*	**7 676 870,63** *0,00* *6 588 250,81* *1 088 619,82*	**9 200 000,00** ***600 000,00*** *7 079 008,60* *1 520 991,40*	**Charges de structures et charges rattachées à l'exercice des compétences**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 700 000,00**	**4 867 024,19**	**5 550 000,00**	**Evolution de la masse salariale (recrutement, point d'indice, cotisations sociales patronales ...)**
014	Atténuations de produits	2 500 000,00	1 807 352,49	2 000 000,00	Reversement partiel de la TICFE et de la Redevance de la concession Electricité
023	Virement à la section d'investissement	13 472 521,00	0,00	14 263 500,00	Formation de l'autofinancement - CAF
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000 000,00	20 474 938,10	24 000 000,00	Amortissement des immobilisations (réseaux Electrique, équipements de Transition énergétique)
65	Autres charges de gestion courante	1 580 000,00	1 916 798,81	2 700 000,00	Frais des élus, subventions versées aux tiers privés et publics (dont APCR) et dépenses informatiques
66	Charges financières	150 000,00	119 827,21	105 000,00	Remboursement des intérêts d'emprunt
67	Charges spécifiques	100 000,00	20 123,70	50 000,00	Annulation de titres de recette
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	600 000,00	600 000,00	632 000,00	Prévision de couverture de risques (contentieux, aléas climatiques, remboursement de fonds européens)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**59 102 521,00**	**37 482 935,13**	**58 500 500,00**	

La section d'investissement

Recettes d'investissement

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
001	**Résultat de la section d'investissement reporté**	**1 173 760,00**	**1 173 760,00**	**2 242 587,00**	**Report de l'excédent N-1**
021	Virement de la section de fonctionnement	13 472 521,00	0,00	14 263 500,00	Mobilisation de l'autofinancement pour le remboursement des emprunts et le financement des travaux
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000 000,00	20 474 938,10	24 000 000,00	Amortissement des immobilisations (réseaux Electrique, équipements de Transition énergétique)
041	Opérations patrimoniales	4 500 000,00	697 796,63	2 000 000,00	Prise en charge des avances forfaitaires et des équilibres des comptes de tiers
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**4 000 000,00**	**3 951 870,96**	**8 150 000,00**	**Perception du FCTVA et affectation du résultat**
13	**Subventions d'investissement**	**11 500 000,00**	**10 140 882,62**	**11 550 000,00**	**Perception des subventions Etat (FACé), de la Région, du Département, des communes via les Fonds de concours et de tiers privés (Enedis, lotisseurs ...)**
23	Immobilisations en cours	500 000,00	4 574,75	43 913,00	Annulation de mandats sur chapitre 23
27	Autres prêts	0,00	18 402,00	0,00	
4581	Opérations sous mandat	0,00	15 382,80	50 000,00	Annulation de mandats sur chapitre 4581
4582	Opérations sous mandat	4 000 000,00	708 811,40	4 500 000,00	Recettes des collectivités pour les travaux des réseaux et de transition énergétique
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**63 146 281,00**	**37 186 419,26**	**66 800 000,00**	

Dépenses d'investissement

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500 000,00	7 248 177,73	8 605 417,99	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables
041	Opérations patrimoniales	4 500 000,00	697 796,63	2 000 000,00	Prise en charge des avances forfaitaires et des équilibres des comptes de tiers
13	Subventions d'investissement	250 000,00	11 923,55	200 000,00	Annulation ou réduction de titres
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000,00	1 607 320,94	1 500 000,00	Remboursement du capital d'emprunt
20	Immobilisations incorporelles	600 000,00	79 903,18	250 000,00	Frais d'études pour projets informatiques, acquisition de logiciels informatiques
204	Subventions d'équipement versées	1 900 000,00	611 662,46	3 000 000,00	Versement de subventions d'équipement (Solidarité, Transition énergétique dont PROGRES)
21	Immobilisations corporelles	1 500 000,00	659 761,26	550 000,00	Travaux d'aménagement des locaux, achat de mobiliers, installation de réseaux de chaleur
23	**Immobilisations en cours**	**38 296 281,00**	**22 043 884,76**	**41 494 582,01**	**Travaux sur réseaux Electrique (effacement, raccordement) et Eclairage public**
26	**Participations et créances rattachées à des participations**	**200 000,00**	**165 250,00**	**3 200 000,00**	**Participation au capital de sociétés mixtes**
27	**Autres immobilisations financières**	**1 700 000,00**	**0,00**	**1 500 000,00**	**Versement d'avance remboursable**
4581	Opérations sous mandat	4 000 000,00	1 818 151,75	4 500 000,00	Financement des travaux d'effacement des réseaux et de transition énergétique
	TOTAL DES DEPENSE D'INVESTISSEMENT	**63 146 281,00**	**34 943 832,26**	**66 800 000,00**	

➢ <u>Elaboration d'un budget vert</u>

Comme annoncé dans la note de synthèse, jointe à la convocation des élus, la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, dans son article 191, précise que :

« Le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants qui appliquent le régime budgétaire et comptable prévu aux articles L. 5217-10-1 à L. 5217- 10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse, de la collectivité territoriale de Martinique et de la collectivité territoriale de Guyane comporte un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à <u>compter de l'exercice 2024.</u>

La mise en œuvre est progressive :

- Elle vise uniquement les collectivités de plus de 3 500 habitants,
- Elle se déploie sur plusieurs exercices comptables,
- Elle concerne quelques dépenses d'investissement en 2024 puis s'élargit à l'ensemble des dépenses d'investissement à partir de 2025,
- Elle porte sur 1 axe en 2024 pour couvrir 6 axes en 2027,
- Elle s'appuie sur la norme comptable M57 en 2024 pour intégrer la norme comptable M4 les années suivantes.

Le tableau synthétique du déploiement du budget vert est présenté à l'écran comme suit :

Descriptif des obligations		2025 (CFU 2024)	2026 (CFU 2025)	2027 (CFU 2026)	2028 (CFU 2027)
Natures	17 comptes de dépenses d'investissement	X	X	X	X
	Autres comptes de dépenses d'investissement		X	X	X
Budget	Budget principal M57	X	X	X	X
	Budget annexe M57	X	X	X	X
	Budget annexe M4		X	X	X
Axes	Axe 1 – Atténuation du changement climatique	X	X	X	X
	Axe 2 – Adaptation au changement climatique				X
	Axe 3 – Gestion de la ressource en eau				X
	Axe 4 – Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets				X
	Axe 5 – Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols				X
	Axe 6 – Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels et agricoles		X	X	X

Le SDEC ÉNERGIE met en place un classement des montants des dépenses pour mesurer leurs impacts (favorable, neutre ou défavorable) :

Libellé et code des dépenses d'investissement		Total des dépenses	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
A125	Constructions (réseau de chaleur, chaufferie bois)	471 044,68 €	409 281,86 €	86,9%	0,00 €	0,0%	61 762,82 €	13,1%	0,00 €	0,0%
A140	Installations techniques, agencements et matériel des locaux du SDEC ÉNERGIE	2 530,20 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	2 530,20 €	100,0%	0,00 €	0,0%
A150	Autres (achat de véhicules électriques, achat de matériels bureautiques et informatiques)	186 186,38 €	94 971,35 €	51,0%	91 215,03 €	49,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
A155	Immobilisations corporelles en cours (travaux sur réseaux électricité et éclairage public)	22 044 758,56 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	22 044 758,56 €	0,0%	0,00 €	0,0%
TOTAL		22 704 519,82 €	504 253,21 €	2,2%	91 215,03 €	0,4%	22 109 051,58 €	97,4%	0,00 €	0,0%

Les résultats du classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologie pour l'exercice comptable 2024 du SDEC ÉNERGIE est résumé comme suit :

- Le classement ne concerne qu'une partie des dépenses d'investissement.
- Le classement porte uniquement sur l'axe n°1 intitulé « atténuation du changement climatique ».
- Les dépenses concernent très largement la création de réseaux d'électricité, d'éclairage public et de chaleur. Elles représentent 99% des dépenses du budget vert.
- Les dépenses bureautiques et informatiques représentent 1% des dépenses du budget vert.
- Les réseaux d'électricité et d'éclairage public ont des impacts « neutres » sur l'atténuation du changement climatique.
- Le réseau de chaleur a des effets « favorables » à l'atténuation du changement climatique.
- L'achat de véhicules électriques a un impact « favorable » à l'atténuation du changement climatique.
- L'achat de matériels bureautiques et informatique a un impact « défavorable » à l'atténuation du changement climatique.

Monsieur Bruno COUTANCEAU, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, regrette que cet exercice soit demandé à être réalisé structure par structure (SDEC ÉNERGIE, SYVEDAC, Eau du Bassin Caennais ...). Par exemple, les frais de transports, il y a quelques années, n'étaient ni pris en charge par le budget de la ville de Caen, ni par celle de la communauté mais par un syndicat. La multiplicité des structures, qui reste une bonne chose, ne permet pas d'avoir une vision globale sur un territoire. De son point de vue, il serait donc préférable d'analyser le budget d'un territoire plutôt que celui d'une commune ou d'un EPCI.

Monsieur Jean-Philippe CHARDRON, comptable public, précise que la démarche initiée au niveau gouvernementale a pour objectif de faire prendre un chemin aux collectivités. Si la DGFIP n'aura effectivement pas une vision globale, la Préfecture, de son côté, aura une vision plus synthétique qui mènera probablement, à termes, vers des mécanismes incitatifs.

Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président, pour le vote du compte financier unique 2024.

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE et d'approuver l'état annexé au Compte Financier Unique intitulé « impact du budget sur la transition écologique ».

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 90 POUR et 2 ABSTENTIONS :

- ***APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***APPROUVE** l'état annexé au Compte Financier Unique intitulé « impact du budget sur la transition écologique » ;*
- ***DONNE** quittus à la Présidente ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.

➢ **La formation du résultat 2024**

Le compte financier unique 2024 présente un résultat excédentaire de 17 574 982.01 €.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2024 hors résultat reporté	a	39 905 057.05 €
Dépenses 2024 hors résultat reporté	b	37 482 935.13 €
Résultat 2024	c = a-b	2 422 121.92 €
Excédent reporté (au 002)	d	22 282 078.37 €
Résultat cumulé de fonctionnement	**e=c+d**	**24 704 200.29 €**

Section d'investissement		
Recettes 2024 hors résultat reporté	m	36 012 659.26 €
Dépenses 2024 hors résultat reporté	n	34 943 832.26 €
Résultat 2024	o = m-n	1 068 827.00 €
Excédent reporté (au 001)	p	1 173 760.00 €
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	**2 242 587.00 €**
Besoin de financement de la section d'investissement		
Recettes : restes à réaliser	f	9 182 853.31 €
Dépenses : restes à réaliser	g	18 554 658.59 €
Résultat des restes à réaliser	h=f-g	-9 371 805.28 €
Résultat cumulé d'investissement	q	2 242 587.00 €
Besoin de financement	**i=h+q**	**-7 129 218.28 €**
Résultat cumulé des deux sections	r=e+i	17 574 982,01 €

➢ **Affectation du résultat 2024**

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exécution du budget 2024 sur le budget 2025 comme suit :

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 242 587.00 €
Article 1068	Besoin de financement	7 129 218.28 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	17 574 982.01 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter le résultat 2024.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du budget principal 2024 d'un montant de 2 242 587,00 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2025 ;*
- ***DECIDE** d'inscrire en couverture du besoin de financement 7 129 218,28 € à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2025 ;*
- ***DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du budget principal 2024 d'un montant de 17 574 982,01 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➢ **Budget primitif 2025 et autorisation de fongibilité des crédits**

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a adopté la nomenclature comptable M57 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, pour une prise d'effet au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, Monsieur Philippe LAGALLE rappelle qu'il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits, le chapitre du personnel (012), les chapitres de virement de la CAF (021 / 023), les chapitres de résultats reportés (001 / 002) et les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Cette décision sera intégrée dans la délibération portant sur le vote du budget primitif.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2025 en l'autorisant à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***VOTE** le budget primitif principal 2025 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 125 300 500.00 € ; dont 58 500 500.00 € en section de fonctionnement et 66 800 000.00 € en section d'investissement ;*
- ***AUTORISE** la Présidente, à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires permettant de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires ainsi adoptés, devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

BUDGET PRINCIPAL 2025 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre de ses activités et de l'exercice de ses compétences statutaires, le SDEC ÉNERGIE a identifié des risques pouvant se traduire par des mouvements financiers avec un impact sur son budget.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité de ses comptes, le SDEC ÉNERGIE a décidé par délibération du Comité Syndical du 1er avril 2021 de constituer des provisions pour risques et charges, réajustées par délibérations du Comité Syndical des 30 mars 2023 et 28 mars 2024.

Des évolutions sont observées concernant la nature de ces provisions, il convient de les actualiser comme suit :

Nature de la provision	Objet de la provision	Tiers	Durée	Montant annuel de la provision	Imputations comptables
Risques et charges du personnel	Départ d'agents (Rupture conventionnelle, ...)	Agents	5 ans	50 000 €	6815
	Contentieux sociaux (Cotisations sociales)	Agents ou organismes sociaux	5 ans	50 000 €	
	Compte Epargne Temps	Agents	5 ans	32 000 €	
Risques pour contentieux de tiers	Contentieux sur l'application des contrats d'achats d'énergie	Fournisseurs de gaz	5 ans	50 000 €	
		Fournisseurs d'électricité	5 ans	50 000 €	
Risques pour gros entretien	Renouvellement des installations et des équipements des locaux	Sans objet	5 ans	90 000 €	6816
	Renouvellement de matériels et d'équipements des réseaux techniques de chaleur		5 ans	10 000 €	
	Remplacement des infrastructures d'éclairage public lors d'aléas climatiques		5 ans	150 000 €	
Charges financières	Remboursement de fonds européens	Gestionnaires des fonds européens	5 ans	150 000 €	6865
TOTAL				**632 000 €**	

Pour rappel, le montant cumulé des provisions, pour la période 2021 à 2024, est de 1 200 000 € :

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2021	Provisions pour risques et charges	50 000 €
2022		50 000 €
2023		500 000 €
2024		600 000 €
TOTAL		**1 200 000 €**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette actualisation.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** de constituer les provisions pour risques et charges, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal ;*
- ***DECIDE** d'enregistrer 632 000 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2025 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

SUBVENTIONS 2025 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVES

Le SDEC ÉNERGIE soutient des partenaires privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat.

Subventions de fonctionnement					
Art.	**Tiers bénéficiaires**	**Objet de la dépense**	**BP 2024**	**CFU 2024**	**BP 2025**
6573	Conseil Départemental	Convention MAPEO, Fonds de Solidarité Energie, Participation à l'AMO pour la création d'une structure EnR	10 000,00	14 622,79	100 000,00
	Régie à autonomie financière "Mobilité Durable"	Subvention d'équilibre	340 000,00	345 000,00	275 000,00
	Collectivités territoriales	Reversement de l'APCR	45 000,00	879 545,00	1 148 555,00
	Collectivités territoriales	Versement d'aides financières	150 000,00	216 577.55	100 000,00
6574	Organismes privés	Soutien à caractère social	185 000,00	23 518,00	20 000,00
	Organismes privés	Soutien à la transition énergétique		2 000,00	19 750,00
	APSEC	Subvention de fonctionnement		55 000,00	55 000,00
	Office de tourisme de Bayeux Intercom	Subvention de fonctionnement		10 000,00	10 000,00
	Organismes privés	Autres subventions		500,00	5 000,00
TOTAL			**730 000,00**	**1 546 763.34**	**1 733 305,00**

Subventions d'investissement					
Art.	**Tiers bénéficiaires**	**Objet de la dépense**	**BP 2024**	**CFU 2024**	**BP 2025**
204	Organismes publics ou privés (acteurs économiques)	Aide aux raccordements Electrique (APCR)	50 000,00	504 137,63	510 000,00
	Organismes publics	Aide aux raccordements Gaz	160 000,00	31 008,24	150 000,00
	Organismes publics	Aide à l'achat de véhicules électriques	75 000,00	13 800,00	50 000,00
	Organismes publics	Aide à la rénovation thermique des bâtiments - PROGRES	1 440 000,00	57 716,59	1 974 425,00
	Organismes publics ou privés	Aide à la rénovation thermique des logements communaux à caractère social, compétence contribution à la transition énergétique	175 000,00	5 000,00	315 575,00
TOTAL			**1 900 000,00**	**611 662,46**	**3 000 000,00**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces subventions 2025 aux tiers publics et privés.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***ACCEPTE** la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2025 ;*
- ***DIT** que les subventions versées aux tiers publics et privés seront imputées au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement du budget principal ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES POUR LE COMPTE DES DEUX REGIES

Le SDEC ÉNERGIE a mis en place deux régies à autonomie financière sans personnalité morale pour développer les compétences statutaires « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ». Chaque régie dispose d'un budget annexe.

Les activités de conseil, d'ingénierie, d'investissement et d'exploitation de ces deux régies nécessitent la mobilisation de ressources matérielles, techniques, budgétaires et humaines.

Il est proposé de prolonger la mise à disposition des ressources ci-dessous selon les conditions ci-après :

- Ressources matérielles et immatérielles :
  - Matériels bureautiques et informatiques,
  - Moyens de transport,
  - Fournitures et équipements,
  - Formation des agents,
  - Prestation de conseils.
- Ressources humaines :
  - 1 ETP pour la régie « Energies renouvelables »,
  - 1.75 ETP pour la régie « Mobilité Durable ».

  Durée de la mise à disposition : 1 an renouvelable tacitement à compter de la date à laquelle la délibération du Comité Syndical est rendue exécutoire.
- Modalités financières :
  - Ressources matérielles : sommes des charges directes supportées par la régie et des charges indirectes du budget principal (chapitre 011) proratisées selon la clé de répartition suivante : nombre d'agents (exprimé en ETP) mis à disposition / nombre d'agents (exprimé en ETP) du SDEC ÉNERGIE,
  - Ressources humaines : rémunérations chargées des agents mis à disposition proratisées selon le temps de travail consacré à la régie.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette mise à disposition de ressources.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***ACCEPTE** la proposition de mise à disposition des ressources humaines et matérielles pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale dites régie « Energies Renouvelables » et régie « Mobilité durable » ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « ENR »

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a doté la régie « ENR » d'un budget annexe dédié et d'une dotation initiale en 2018 d'un montant de 1 500 000 €, dont 32 000 € en section de fonctionnement et 1 468 000 € en section d'investissement.

Le montant de la dotation a permis à ce jour le financement de 22 projets de production d'électricité photovoltaïque.

Lors du Comité Syndical du 28 mars 2024, dans la perspective de la consommation totale de la dotation initiale, il a été décidé d'allouer une avance remboursable de 1 500 000 € à la régie pour lui permettre de développer de nouveaux projets. Il était prévu que cette avance soit versée au cours de l'année 2024.

Selon la programmation, la dotation initiale sera totalement consommée au cours de l'année 2025. Il n'y a donc pas eu besoin de recourir à l'avance remboursable en 2024 et cette dernière n'a pas été versée, contrairement à ce qui était prévu dans la délibération. De ce fait, il convient de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération 2024-02-CS-DB-8 du 28 mars 2024 pour permettre à la régie de bénéficier de cette avance remboursable sur les années 2025 et suivantes.

Il convient de préciser les modalités de fonctionnement de ce dispositif financier :

- L'objet de l'avance est le financement de nouveaux projets de centrales de panneaux solaires sur toiture,
- Le montant maximum de l'avance est de 1 500 000 €,
- Le versement de l'avance sera reparti par année, en fonction des besoins de financements effectivement identifiés,
- Le premier remboursement interviendra à compter du 1er janvier 2030,
- La durée de remboursement de l'avance est concordante avec la durée d'amortissement des immobilisations pour ce type d'installations, soit 20 ans.

Le versement de cette avance remboursable génère les écritures comptables suivantes :

Budget principal

- Dépense réelle d'investissement – imputation au chapitre 27 et à l'article 2745 sur les exercices concernés.
- Recette réelle d'investissement – imputation au chapitre 27 et à l'article 2745 à compter de l'exercice 2030.

Budget annexe « Energies Renouvelables »

- Recette réelle d'investissement – imputation au chapitre 16 et à l'article 1687 sur les exercices concernés ;
- Dépense réelle d'investissement – imputation au chapitre 16 et à l'article 1687 à compter de l'exercice 2030.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter le versement de cette avance forfaitaire.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	86	7	93

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** d'annuler les dispositions de la délibération n° 2024-02-CS-DB-8 du 28 mars 2024 ;*
- ***DECIDE** d'allouer une avance remboursable d'un montant de 1 500 000 € à la régie « Energies Renouvelables – EnR » pour prendre en charge le financement de nouveaux projets de production d'électricité photovoltaïque en toiture à compter de 2025 ;*
- ***DIT** que les écritures comptables du budget principal et du budget annexe « ENR » seront réalisées comme indiqué ci-dessus ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » (CFU 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BP 2025)

➢ Compte Financier Unique 2024 / Budget primitif 2025

La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
002	**Résultat d'exploitation reporté**	**54 387,79**	**54 387,79**	**40 015,99**	**Report de l'excédent 2024**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	29 339,68	35 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition de panneaux solaires
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**	**105 000,00**	**101 386,25**	**120 000,00**	**Vente d'électricité à EDF par injection sur le réseau**
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	19 334,28	19 984,01	Participation des communes via la prise en charge du forfait d'exploitation
75	Autres produits de gestion courante	1 002,21	0,99	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	Pas de prévision de versement de subvention d'équilibre
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**210 390,00**	**204 448,99**	**215 000,00**	

Dépenses de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
011	**Charges à caractère général**	**31 000,00**	**28 483,45**	**39 000,00**	**Frais de maintenance et d'entretien, mise à disposition de moyens généraux**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**70 000,00**	**59 695,10**	**70 000,00**	**Mise à disposition de moyens humains pour 1 ETP**
022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	22 890,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00	63 968,22	95 000,00	Amortissements des équipements (panneaux photovoltaïques)
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	Régularisation de TVA
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 286,23	0,00	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	10 000,00	10 000,00	11 000,00	Provision pour renouvellement d'onduleurs
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	9 500,00	0,00	0,00	Paiement de l'impôt sur les sociétés par rapport au résultat 2023
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**210 390,00**	**164 433,00**	**215 000,00**	

La section d'investissement

Recettes de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
001	**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté**	**500 002,74**	**500 002,74**	**362 439,52**	**Report de l'excédent 2024**
021	Virement de la section de fonctionnement	22 890,00	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00	63 968,22	95 000,00	Amortissements des équipements (panneaux photovoltaïques)
041	Opérations patrimoniales	9 997,26	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	5 075,00	2 560,48	Annulations de mandats
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 500 000,00**	**0,00**	**1 500 000,00**	**Besoin de financement des centrales PV par versement d'une avance remboursable**
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 097 890,00**	**569 045,96**	**1 960 000,00**	

Dépenses de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**30 000,00**	**29 339,68**	**35 000,00**	**Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition de panneaux solaires**
041	Opérations patrimoniales	9 997,26	0,00	0,00	Prise en charge des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics
20	Immobilisations incorporelles	23 250,00	0,00	40 000,00	Prise en charge de frais d'études et de MOE
23	**Immobilisations en cours**	**2 034 642,74**	**177 266,76**	**1 885 000,00**	**Financement de projets de centrales de panneaux photovoltaïques**
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 097 890,00**	**206 606,44**	**1 960 000,00**	

Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président, pour le vote du compte financier unique 2024.

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte financier unique 2024 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***DONNE** quittus à la Présidente ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.

Départ de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT portant le nombre de votants à :

REPRESENTANTS INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE - INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	85	7	92
REPRESENTANTS COMPETENCES GAZ ET IRVE	**REPRESENTANTS EN EXERCICE - COMPETENCES GAZ ET IRVE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**
144	144	80	6	86

➢ **La formation du résultat 2024**

Le compte financier unique 2024 présente un résultat excédentaire de 71 848.54 €, dont un excédent de 40 015.99 € en section de fonctionnement et un excédent (avec les restes à réaliser) de 31 832.55 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2024 hors résultat reporté	a	150 061.20 €
Dépenses 2024	b	164 433.00 €
Résultat 2024	c = a-b	-14 371.80 €
Excédent reporté (au 002)	d	54 387.79 €
Résultat cumulé de fonctionnement	**e=c+d**	**40 015.99 €**

Section d'investissement		
Recettes 2024 hors résultat reporté	m	69 043.22 €
Dépenses 2024 hors résultat reporté	n	206 606.44 €
Résultat 2024	o = m-n	-137 563.22 €
Excédent reporté (au 001)	p	500 002.74 €
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	**362 439.52 €**
Capacité de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00 €
Dépenses : Reste à Réaliser	g	330 606.97 €
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-330 606.97 €
Résultat cumulé d'investissement	q	362 439.52 €
Capacité de financement	**i=h+q**	**31 832.55 €**
Résultat cumulé des deux sections	r=e+i	71 848,54 €

➢ **Affectation du résultat 2024**

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exécution du budget 2024 sur le budget 2025 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	40 015.99 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	362 439.52 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter le résultat 2024.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2024 d'un montant de 40 015,99 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 ;*
- ***DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2024 d'un montant de 362 439,52 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2025 ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➢ **Budget primitif 2025**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2025.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***VOTE** le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2025 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 2 175 000 €, répartis en 215 000 € en section de fonctionnement et en 1 960 000 € en section d'investissement ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires (Compte financier unique 2024 et budget primitif 2025) devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2024 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transfert de compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (Ex : les onduleurs) et la dépose des panneaux en fin de vie, par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, qui a été mise à jour par délibérations du Comité Syndical des 1er avril 2021, 24 mars 2022, 30 mars 2023 et 28 mars 2024.

Le syndicat actualise, chaque année, la provision pour gros entretien en complétant la liste des provisions pour le renouvellement de matériel :

Objet de la provision pour gros entretien	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Montant total	Durée	Date de la provision		Montant annuel de la provision
				Début	Fin	
Renouvellement des onduleurs des différentes unités de production Panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics	Mairie de VAL D'ARRY	20 000 €	20	01/01/2025	01/01/2045	1 000 €
Dépose du matériel en fin de vie (Toutes les installations)		10 000 €		01/01/2025	01/01/2045	10 000 €
TOTAL						**11 000 €**

Pour rappel, le montant cumulé des provisions, pour la période 2021 à 2024, s'élève à 35 000 €.

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2021	Renouvellement pour gros entretiens des panneaux solaires (onduleurs)	13 200 €
2022		2 500 €
2023		9 300 €
2024		10 000 €
TOTAL		**35 000 €**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 91 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- ***DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables – EnR » ;*
- ***DECIDE** d'enregistrer 11 000 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2025 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » (CFU 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BP 2025)

➢ **Compte Financier Unique 2024 / Budget primitif 2025**

La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
002	**Résultat d'exploitation reporté**	**1 895,48**	**1 895,48**	**6 048,91**	**Report de l'excédent 2024**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	199 652,53	265 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition des IRVE
70	**Ventes de produits fabriqués et/ou prestations de services**	**650 000,00**	**767 606,23**	**1 100 000,00**	**Prestations de recharge électrique payées par les usagers**
74	Subventions d'exploitation	68 400,00	20 520,00	30 000,09	Participation des communes via la prise en charge du forfait
75	Autres produits de gestion courante	0,00	53 628,27	100 000,00	Vente de certificat TIRUERT
77	**Produits exceptionnels**	**301 654,52**	**345 000,00**	**212 451,00**	**Prévision de versement d'une subvention d'équilibre**
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 221 950,00	1 388 302,51	1 713 500,00	

Dépenses de fonctionnement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	
011	**Charges à caractère général dont :** *Achat d'énergie* *Frais de maintenance* *Autres charges de structures*	**700 000,00** *400 000,00* *200 000,00* *100 000,00*	**881 400,36** *658 562,02* *145 015,30* *77 823,04*	**1 050 000,00** *675 000,00* *250 000,00* *125 000,00*	**Achat d'énergie, couts de maintenance, mise à disposition de moyens généraux**
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00	94 695,51	115 000,00	Mise à disposition de moyens humains pour 1,75 ETP.
022	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	3 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	389 507,34	520 000,00	Amortissements de l'acquisition des IRVE
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,39	1 000,00	Régularisation de TVA
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	16 650,00	16 650,00	22 500,00	Provisions pour renouvellement de matériels
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	300,00	0,00	1 000,00	Paiement de l'impôt sur les sociétés par rapport au résultat N-1
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 221 950,00**	**1 382 253,60**	**1 713 500,00**	

La section d'investissement

Recettes d'investissement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 569 869,77	2 569 869,77	1 998 080,23	Report de l'excédent 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	389 507,34	520 000,00	Amortissements de l'acquisition des IRVE
13	**Subventions d'investissement**	**500 000,23**	**426 055,48**	**1 416 919,77**	**Attribution de subventions reçues par des tiers publics (Etat - FACé et ADVENIR, Région)**
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**3 469 870,00**	**3 385 432,59**	**3 935 000,00**	

Dépenses d'investissement :

N° chap.	Libellé de chapitres	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Observations
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	70 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	199 652,53	265 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition des IRVE
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	116 673,24	56 295,35	Installation des composants des IRVE (cartes électroniques, compteurs MID ...)
23	**Immobilisations en cours**	**3 019 870,00**	**1 071 026,59**	**3 543 704,65**	**Acquisition d'IRVE (nouveaux projets de 2 M€ et projets reportés 2024 de 1,5 M€)**
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 469 870,00**	**1 387 352,36**	**3 935 000,00**	

Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président, pour le vote du compte financier unique 2024.

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte financier unique 2024 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	152	84	7	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe " Mobilité Durable " du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***DONNE** quittus à la Présidente ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.

La formation résultat 2024

Le compte financier unique 2024 présente un résultat excédentaire de 459 916.50 €, dont un excédent de 6 048.91 € en section de fonctionnement et un excédent (avec les restes à réaliser) de 453 867.59 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2024 hors résultat reporté	a	1 386 407.03 €
Dépenses 2024 hors résultat reporté	b	1 382 253.60 €
Résultat 2024	c = a-b	4 153.43 €
Excédent reporté (au 002)	d	1 895.48 €
Résultat cumulé de fonctionnement	**e=c+d**	**6 048.91 €**
Section d'investissement		
Recettes 2024 hors résultat reporté	m	815 562.82 €
Dépenses 2024 hors résultat reporté	n	1 387 352.36 €
Résultat 2024	o = m-n	-571 789.54 €
Excédent reporté (au 001)	p	2 569 869.77 €
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	**1 998 080.23 €**
Besoin de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	3 380.60 €
Dépenses : Reste à Réaliser	g	1 547 593.24 €
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-1 544 212.42 €
Résultat cumulé d'investissement	q	1 998 080.23 €
Capacité de financement	**i=h+q**	**453 867.59 €**
Résultat cumulé des deux sections		
Résultat consolidé 2024 avec les reports de résultats 2023 et les restes à réaliser	r=e+i	459 916.50 €

➢ **Affectation du résultat 2024**

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exécution du budget 2024 sur le budget 2025 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	6 048.91 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	1 998 080.23 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter le résultat 2024.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Mobilité Durable » 2024 d'un montant de 6 048,91 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 ;*
- ***DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Mobilité Durable » 2024 d'un montant de 1 998 080,23 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2025 ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➢ **Budget primitif 2025**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le budget primitif annexe " Mobilité Durable " 2025.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	85	7	92

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***VOTE** le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" 2025 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 5 648 500,00 €, dont 1 713 500,00 € en section de fonctionnement et 3 935 000,00 € en section d'investissement ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires (Compte financier unique 2024 et budget primitif 2025) devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

Départ de Monsieur Serge RICCI portant le nombre de votants à :

REPRESENTANTS INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE - INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	84	6	90
REPRESENTANTS COMPETENCES GAZ ET IRVE	**REPRESENTANTS EN EXERCICE - COMPETENCES GAZ ET IRVE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**
144	144	79	5	84

BUDGET ANNEXE "MOBILITE BAS CARBONE" 2025 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transfert de compétence « Mobilité durable », installé des infrastructures de recharge de véhicules électriques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le remplacement des pièces électroniques de ces infrastructures, par délibérations du Comité Syndical des 6 février 2020, 30 mars 2023 et 28 mars 2024.

Le syndicat propose d'actualiser la provision pour gros entretien pour s'adapter à l'évolution du parc d'IRVE au 31 décembre 2024, comme suit :

Objet de la provision pour gros entretien	Volume	Montant total	Durée	Montant annuel de la provision
Remplacement des composants électroniques	Toutes les bornes en service	225 000 €	10 ans	22 500 €

A noter que, depuis 2023 et par délibération du Comité Syndical, les provisions pour gros entretien suivantes ont déjà été prévues pour un montant total de 32 650 € :

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2023	Remplacement de pièces et composants des IRVE (cartes électroniques, antennes ...)	16 000 €
2024		16 650 €
TOTAL		**32 650 €**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	84	6	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Mobilité Durable » ;*
- ***DECIDE** d'enregistrer 22 500 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2025 ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départs de Messieurs Xavier DELOMEZ et Emmanuel BÉLLÉE portant le nombre de votants à :

REPRESENTANTS INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE - INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	82	6	88
REPRESENTANTS COMPETENCES GAZ ET IRVE	**REPRESENTANTS EN EXERCICE - COMPETENCES GAZ ET IRVE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**
144	144	77	5	82

GESTION PLURIANNUELLE – AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le SDEC ÉNERGIE s'est doté d'outils de pilotage et de planification des investissements, encouragé par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

Le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- De permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- D'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- De renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.

Le syndicat a mis en place 4 programmes pluriannuels, pour une période de 4 ans, 2023-2026, par délibération du Comité Syndical du 29 juin 2023 :

a) Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048 ; dit programme pluriannuel d'investissement (PPI),
b) Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026),
c) Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques,
d) Programme d'efficacité énergétique.

Pour rappel, les montants des 4 AP/CP ont été ajustés pour l'exercice 2024 et ont fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2024.

Compte tenu du niveau de consommation des crédits des AP/CP et du choix du syndicat d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un programme spécifique éclairage public pour le remplacement des ampoules sodium par des leds (programme « 100% LED »), il est proposé :

La Création d'un programme pluriannuel de fonctionnement

Intitulé de la AE/CP	Montant en euros					Financeur unique
	AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
Programme 100% LED	4 500 000	600 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

A la demande de Monsieur Alain DESMEULLES, représentant de Caen la mer, Madame la Présidente confirme que ce programme concerne l'ensemble des sources qui, à ce jour, n'ont pas encore fait l'objet d'un remplacement. Il s'agit d'un programme complémentaire à celui de remplacement des foyers de plus de 30 ans.

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, confirme que ce nouveau programme, qui profitera à tous, permettra des économies d'énergies et de réduire les factures d'électricité. Il remercie les équipes techniques et financières ainsi que les élus des commissions « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse » et « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » et du Bureau Syndical ayant permis de proposer ce programme aujourd'hui.

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant de Normandie-Cabourg Pays d'Auge, faisant remarquer sa surprise de ne pas voir inscrit dans le budget vert les premiers travaux de remplacement des foyers des plus de 30 ans, Madame la Présidente confirme qu'ils le seront dans le prochain Budget, le compte correspondant ne faisant pas partis de ceux devant être intégrés dès cette année.

A une question de Monsieur Ludwig WILLAUME, représentant de Caen la mer, relative à l'âge du candélabre, Monsieur Jean LEPAULMIER précise que la stabilité et la structure des candélabres seront surveillées et si, au moment du changement du foyer, une vérification technique relève le besoin du changement du candélabre, celui-ci sera réalisé au frais de la collectivité.

Monsieur Ludwig WILLAUME demandant, par ailleurs, si les foyers seront télégérés (graduation, extinction ...), permettant des économies, Monsieur Jean LEPAULMIER rappelle que cette possibilité est offerte à chaque commune.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

Délibérations d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	82	6	88

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** de la mise en place d'une autorisation d'engagement / crédits de paiement pour un programme de remplacement des ampoules sodium par des leds sur le patrimoine d'éclairage public exploité par le syndicat pour un montant total de 4.5 M€ sur la période 2025-2028 ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départs de Messieurs Bruno GODEFROY et Jean-Pierre DALLOCCHIO portant le nombre de votants à :

REPRESENTANTS INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE - INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	6	86
REPRESENTANTS COMPETENCES GAZ ET IRVE	**REPRESENTANTS EN EXERCICE - COMPETENCES GAZ ET IRVE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**
144	144	75	5	80

L'ajustement des Programmes pluriannuels d'investissement

Intitulé de la AP/CP	Montant en euros				Financeurs principaux
	AP	Montants mandatés 2023 et 2024	CP 2025	CP 2026	
Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048 (PPI)	31 000 000	12 622 258.71	9 188 873,15	9 188 868,14	Collectivités Etat SDEC ÉNERGIE
Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026)	36 000 000	18 803.451.51	8 637 546,28	8 559 002,21	
Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques	6 000 000	1 858 273.22	2 106 150,09	2 035 576,69	
Programme d'efficacité énergétique	21 200 000	4 822 278.33	8 246 452,05	8 131 269,62	
TOTAL	**94 200 000**	**38 106 261.77**	**28 179 021.57**	**27 914 716.66**	

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces propositions.

Délibérations d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	6	86

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***DECIDE** d'ajuster comme présentés les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) alloués au 2ème PPI 2023/2026 concernant les investissements sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession ;*

- ***DECIDE*** *d'ajuster comme présentés les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) alloués aux travaux d'effacement des réseaux hors PPI ;*
- ***DECIDE*** *d'ajuster comme présentés les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) alloués au programme aux développement des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (dans le cadre du schéma directeur des IRVE) ;*
- ***DECIDE*** *d'ajuster comme présentés les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) alloués au programme d'efficacité énergétique ;*
- ***CHARGE*** *Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les 50 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 6 février 2025, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

- Montant total HT des travaux : 1 942 518,49 €
- Montant de la participation communale : 1 174 745,45 €
  - ➢ Montant des fonds de concours : 1 163 715,31 €
  - ➢ Montant du solde de fonctionnement : 11 030,14 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	6	86

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la liste des 50 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total 1 163 715,31 € ;*
- ***DIT*** *que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***CHARGE*** *Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départs de Messieurs Marcel BLANCHETIERE, Gérard VARLET, Patrick MAROS, Jean-François MOREL et Théophile KANZA MIA DIYEKA portant le nombre de votants à :

REPRESENTANTS INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE - INTERET COMMUN ET ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	75	6	81
REPRESENTANTS COMPETENCES GAZ ET IRVE	**REPRESENTANTS EN EXERCICE - COMPETENCES GAZ ET IRVE**	**PRESENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**
144	144	70	5	75

Les quorums n'étant plus atteints pour les prochaines délibérations, Madame la Présidente décide de ne plus soumettre de décisions au vote du Comité Syndical.

Elle annonce qu'une nouvelle convocation sera adressée au Comité Syndical, en vue d'une séance complémentaire le mardi 1er avril prochain, à 10h30 dans les locaux du SDEC ÉNERGIE.

Elle propose de maintenir la présentation, dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2023-2026, du bilan du Programme Annuel 2024 et des perspectives 2025, en présence des représentants du concessionnaire ENEDIS.

Arrivée de l'équipe d'ENEDIS, constituée de Messieurs Jean-Olivier MARTIN, Directeur Régional Normandie, Fabrice DOUILLET, Directeur des affaires territoriales et RSE, Frédéric HARDOUIN, Délégué territorial Calvados et Cyril CAPOCASALE, Pilote Contrat de Concession.

ELECTRICITE

PPI 2023-2026 : BILAN DU PA 2024 ET PRESENTATION DU PA 2025

Madame la Présidente rappelle que le contrat de concession électricité, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018, prévoit l'établissement de Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) par période de 4 ans, déclinés en Programmes Annuels (PA).

Dans le cadre du 2nd PPI de ce contrat de concession, élaboré pour la période 2023-2026, une présentation conjointe du bilan du programme annuel 2024 et des perspectives du programme annuel 2025, par le SDEC ÉNERGIE, et par ENEDIS est proposée au Comité Syndical.

A noter que le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer du respect des engagements des deux parties.

➢ Les investissements (techniques et financiers) réalisés par le SDEC ÉNERGIE sont ainsi présentés par Monsieur Yannick RODRIGUEZ, Directeur Réseaux :

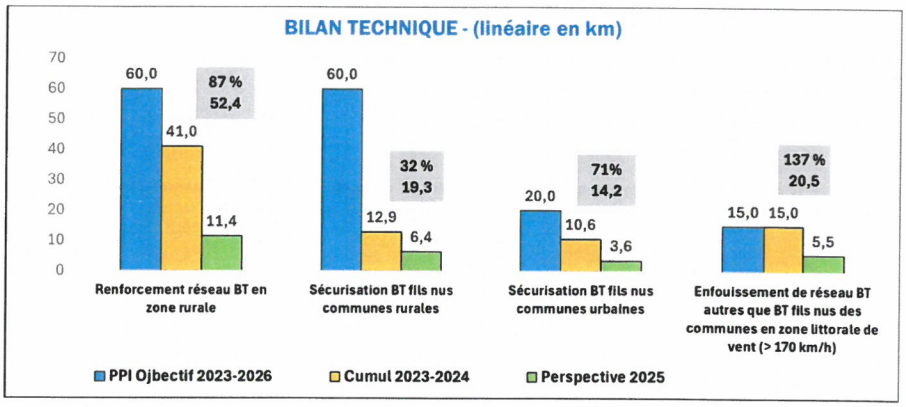

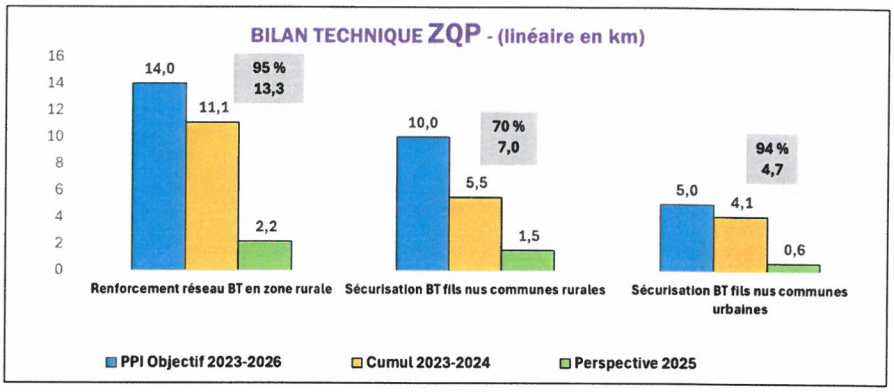

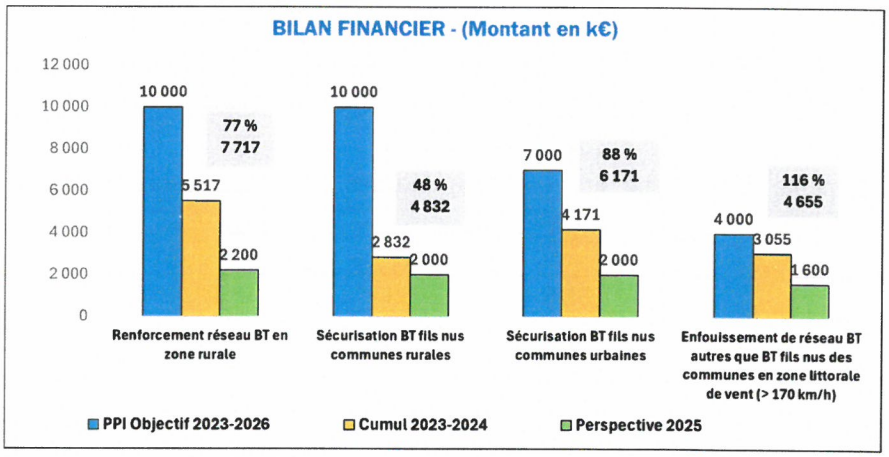

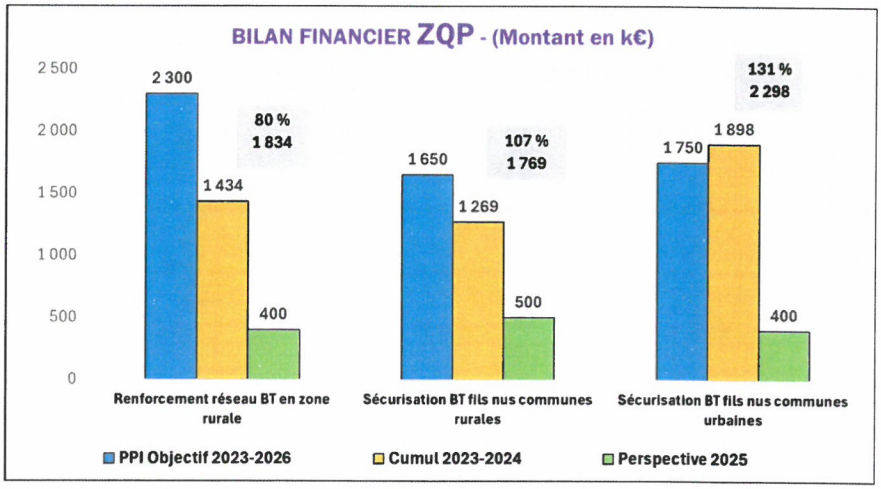

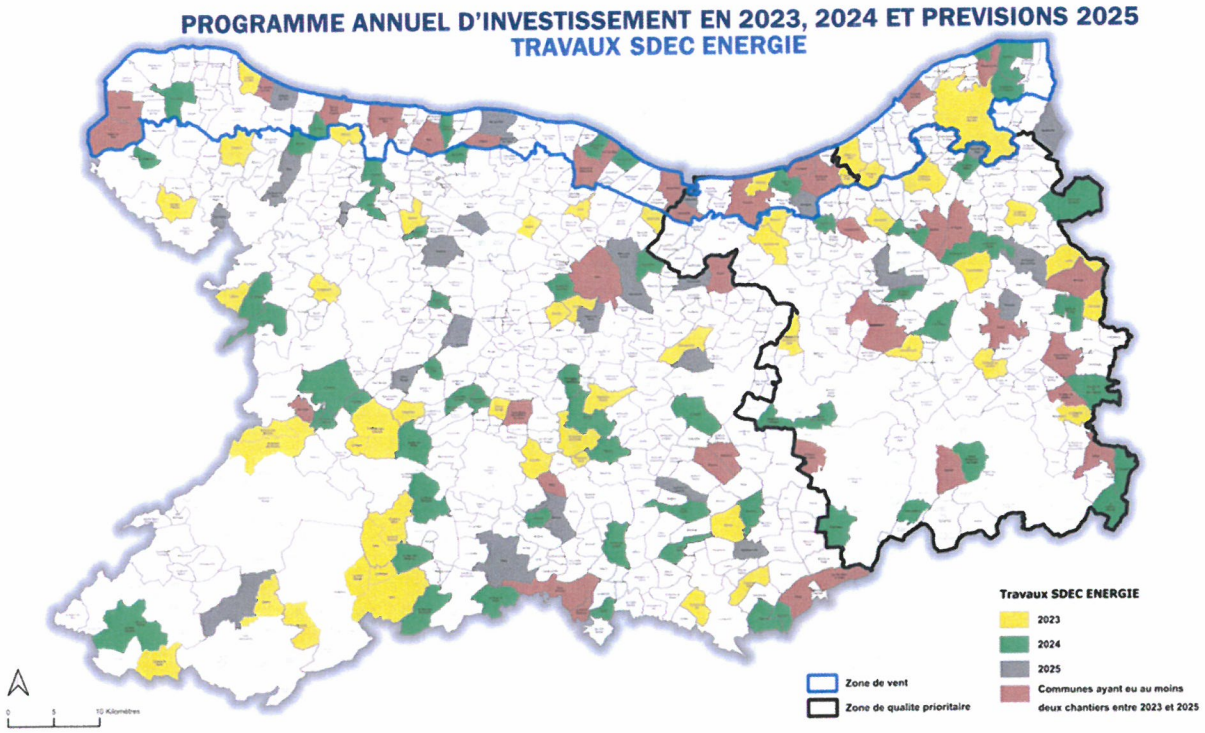

➢ Les investissements (techniques et financiers) réalisés par Enedis sont présentés comme suit, par Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial :

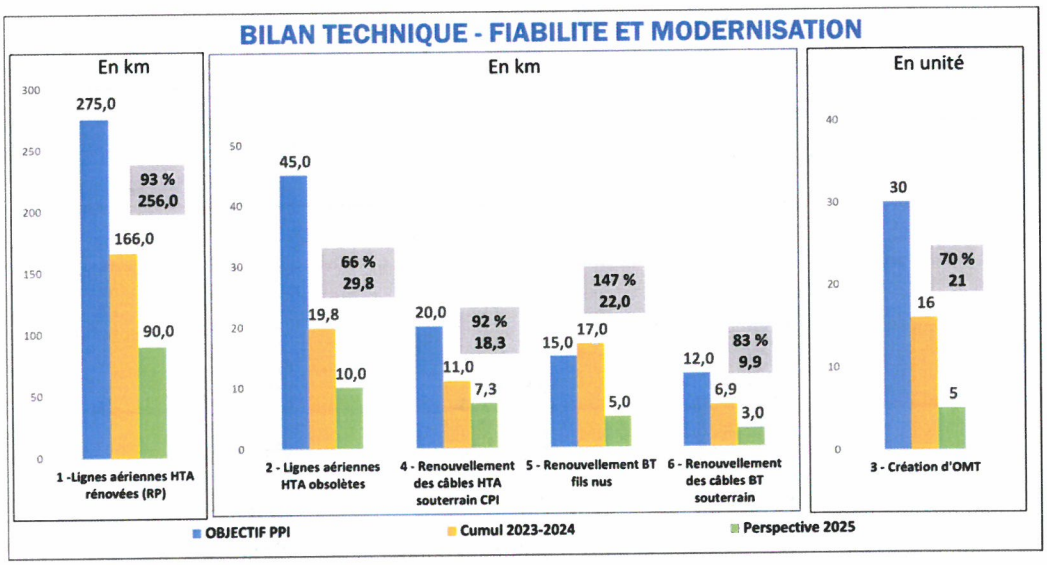

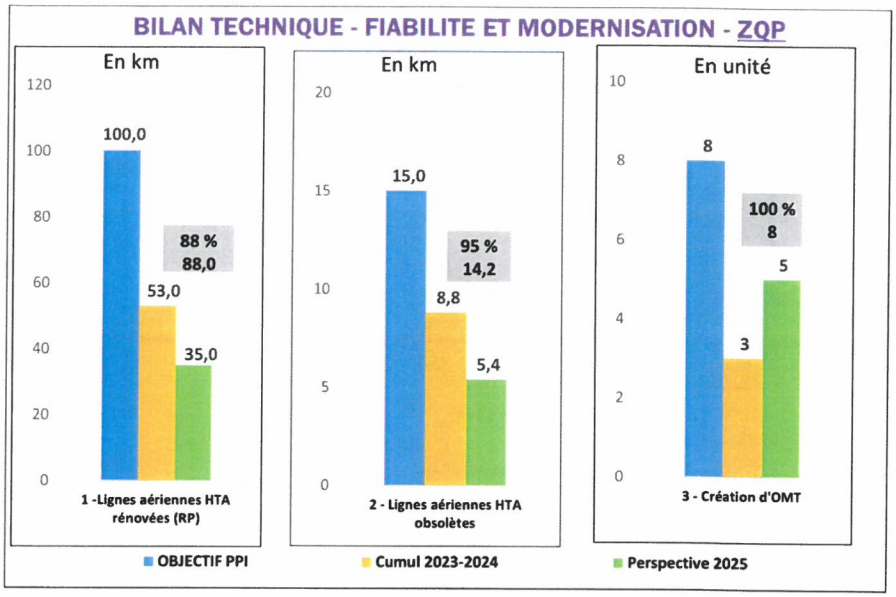
BILAN TECHNIQUE - FIABILITE ET MODERNISATION - ZQP
En km
100,0
88 %
88,0
53,0
35,0
1 -Lignes aériennes HTA rénovées (RP)
En km
15,0
95 %
14,2
8,8
5,4
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes
En unité
8
100 %
8
3
5
3 - Création d'OMT
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

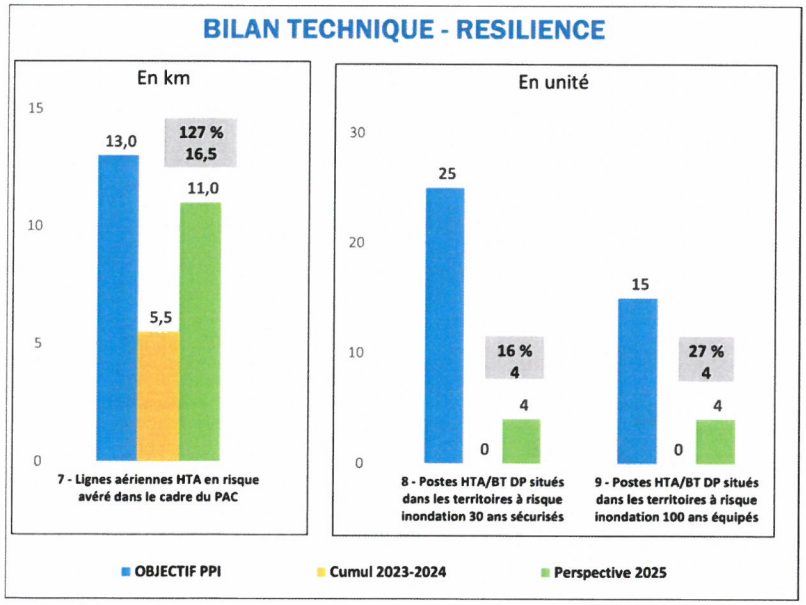
BILAN TECHNIQUE - RESILIENCE
En km
13,0
127 %
16,5
11,0
5,5
7 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC
En unité
25
16 %
4
0
4
8 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés
15
27 %
4
0
4
9 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

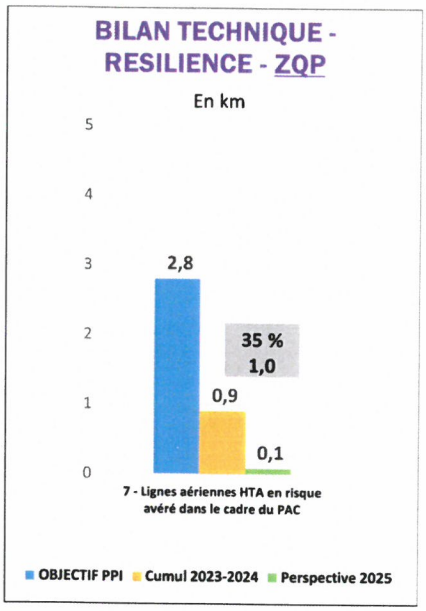
BILAN TECHNIQUE - RESILIENCE - ZQP
En km
2,8
35 %
1,0
0,9
0,1
7 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

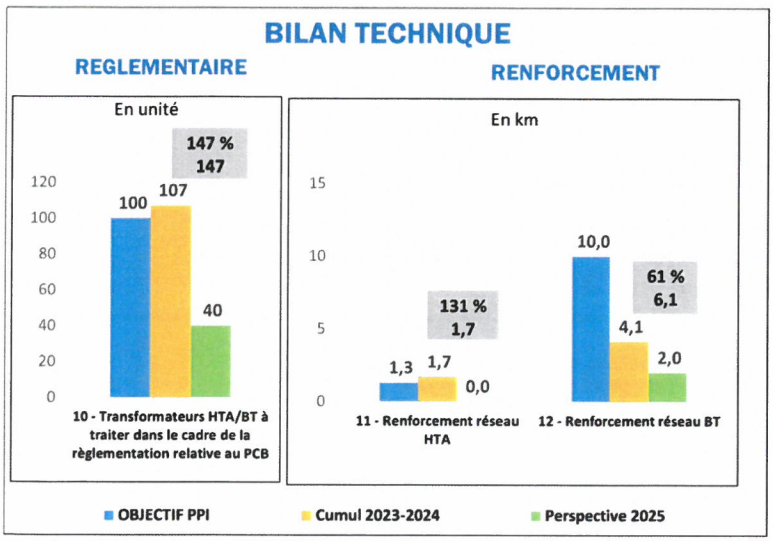
BILAN TECHNIQUE
REGLEMENTAIRE
RENFORCEMENT
En unité
147 %
147
100
107
40
10 - Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la règlementation relative au PCB
En km
131 %
1,7
1,3
1,7
0,0
11 - Renforcement réseau HTA
10,0
61 %
6,1
4,1
2,0
12 - Renforcement réseau BT
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

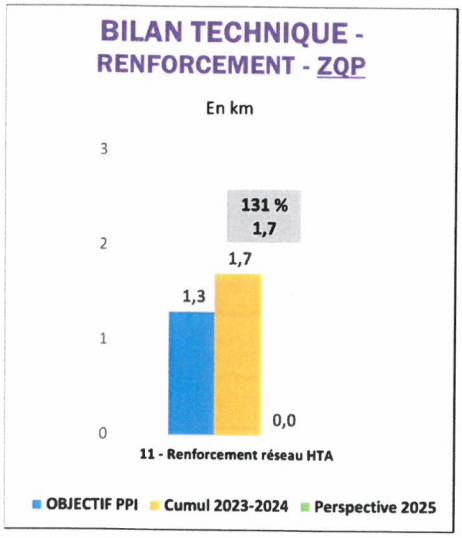
BILAN TECHNIQUE - RENFORCEMENT - ZQP
En km
131 %
1,7
1,7
1,3
0,0
11 - Renforcement réseau HTA
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

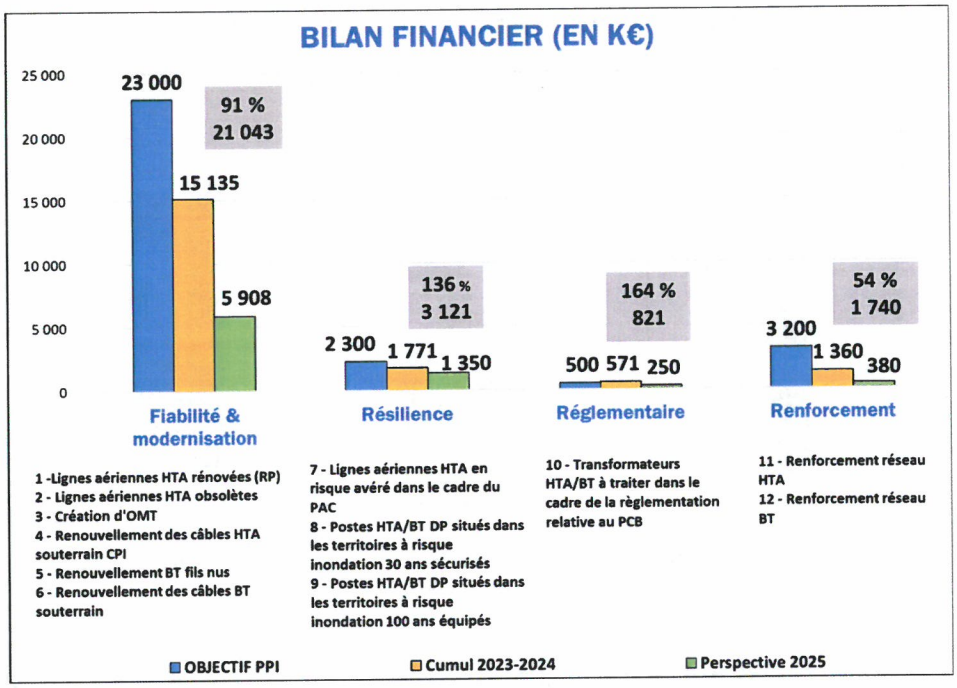
BILAN FINANCIER (EN K€)
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
23 000
91 %
21 043
15 135
5 908
2 300
136 %
3 121
1 771
1 350
500
164 %
821
571
250
3 200
54 %
1 740
1 360
380
Fiabilité & modernisation
Résilience
Réglementaire
Renforcement
1 -Lignes aériennes HTA rénovées (RP)
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes
3 - Création d'OMT
4 - Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI
5 - Renouvellement BT fils nus
6 - Renouvellement des câbles BT souterrain
7 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC
8 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés
9 - Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés
10 - Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la règlementation relative au PCB
11 - Renforcement réseau HTA
12 - Renforcement réseau BT
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

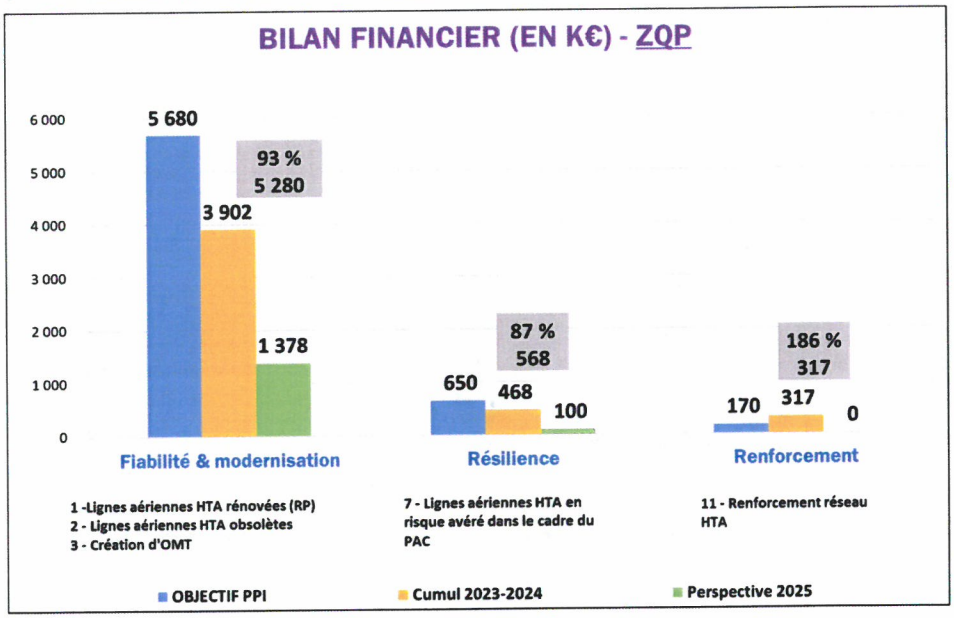
BILAN FINANCIER (EN K€) - ZQP
6 000
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
0
5 680
93 %
5 280
3 902
1 378
650
87 %
568
468
100
170
186 %
317
317
0
Fiabilité & modernisation
Résilience
Renforcement
1 -Lignes aériennes HTA rénovées (RP)
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes
3 - Création d'OMT
7 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC
11 - Renforcement réseau HTA
OBJECTIF PPI
Cumul 2023-2024
Perspective 2025

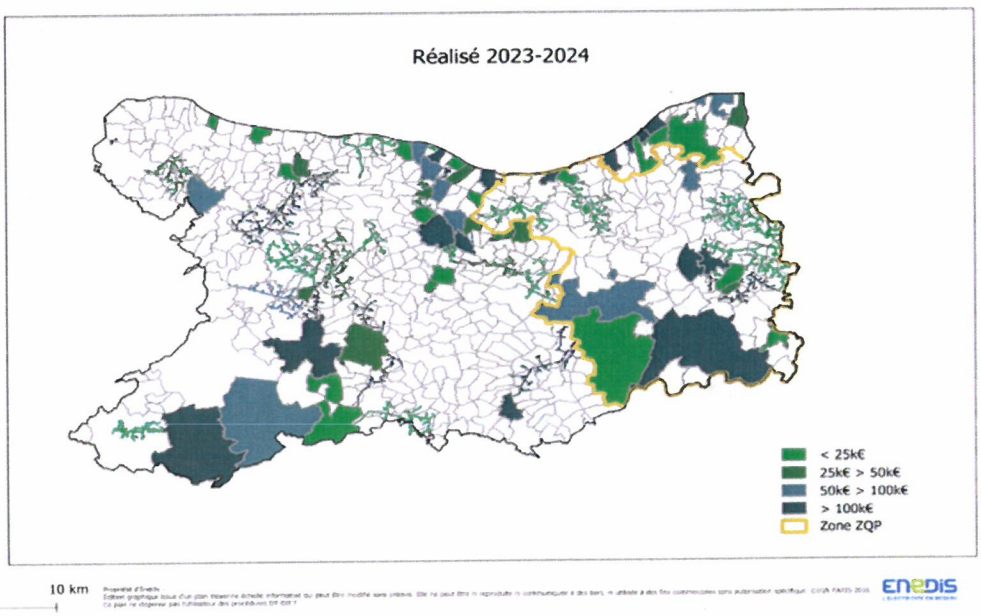
Réalisé 2023-2024
< 25k€
25k€ > 50k€
50k€ > 100k€
> 100k€
Zone ZQP
0
10 km
ENEDIS

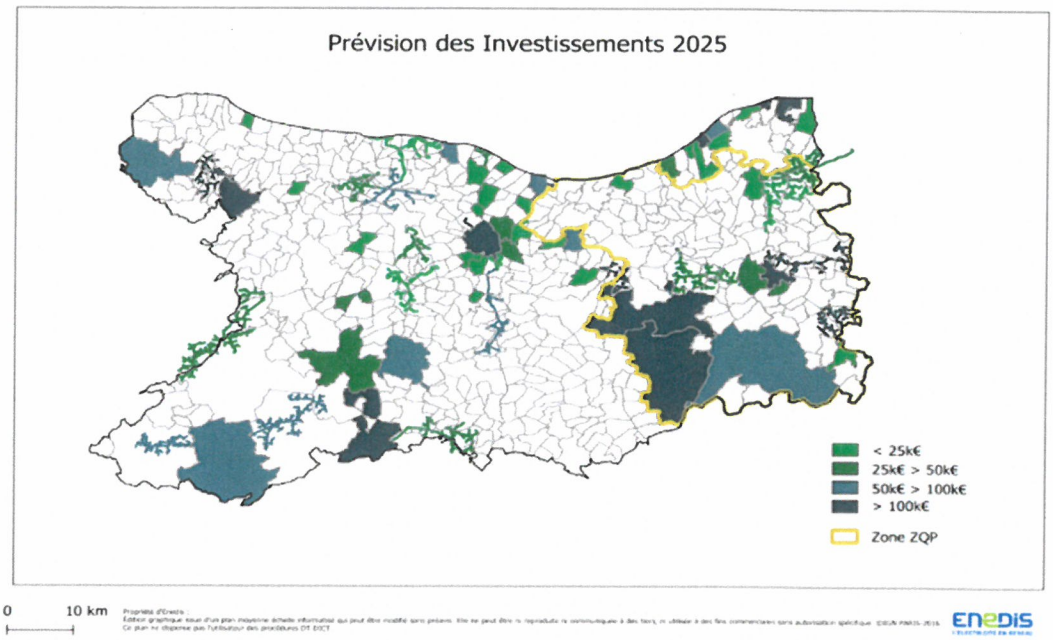

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions « Electricité et Gaz », remercie Monsieur Frédéric HARDOUIN, amené à partir en retraite prochainement, d'avoir pu permettre des négociations dans la cordialité et la bonne humeur.

Le Comité Syndical prend acte de ces communication.

PRESENTATION DU PROJET DE RESILIENCE DU RESEAU SUITE A LA TEMPETE CIARAN

La tempête CIARAN a été un événement climatique exceptionnel par son intensité et l'ampleur des dégâts (65 000 usagers du Calvados coupés, 80 départs HTA touchés, 8 000 interventions en Normandie). Le concessionnaire a réalisé un diagnostic du réseau au regard des dégâts occasionnés et propose d'engager un certain nombre d'actions pour le renforcer ; limiter les incidents et accélérer sa réalimentation.

Messieurs Jean-Olivier MARTIN, Directeur Régional et Fabrice DOUILLET, directeur des affaires territoriales et RSE, présentent le projet de résilience post CIARAN d'ENEDIS pour lequel une enveloppe financière dédiée a été attribuée.

Résilience Post CIARAN — La tempête Ciaran : un événement exceptionnel jamais connu

La tempête Ciaran : des rafales de vent d'une force exceptionnelle

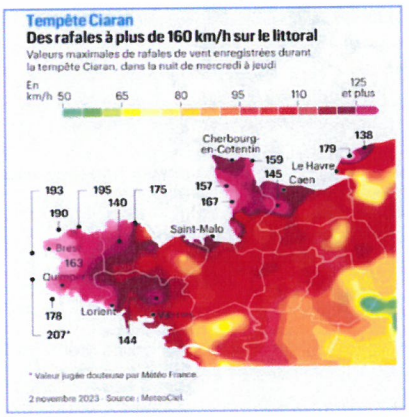

322 000 Clients coupés sur la DR au pic de l'événement

1 Normand sur 6 victimes
2 Manchois sur 5 victimes

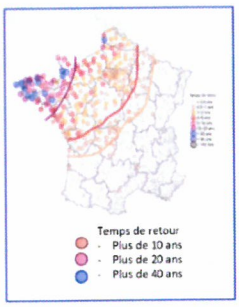

205 Min Critère B exceptionnel Ciaran pour la DR

Dont la moitié dû à la Manche
+ de 3x le Critère B Annuel de la DR

~85%
Clients réalimentés en 48H

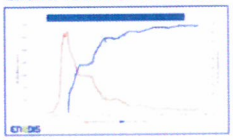

Ciaran : 1er et 2 novembre 2023

Résilience Post CIARAN — La tempête Ciaran : un événement exceptionnel jamais connu

Ciaran : 372 départs HTA déclenchés en Normandie, dont 80 dans le Calvados

Un patrimoine exposé aux aléas climatiques

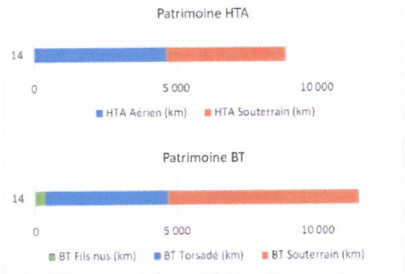

Ciaran : Un impact exceptionnel comparé aux évènements récents en Normandie

Evènements	Date	Nbre de clients coupés
Nannette	Sam 19/dim 20 nov 2016	33 500
Egon	Jeu 12/ven 13 janv 2017	112 000
Eleanor	Mer 03 janv 2018	51 500
Miguel	Ven 07 juin 2019	19 558
Veiko	Ven 13/sam 14 décembre 2019	15 118
Ciara	Dim 09/lun 10 février 2020	24 493
Dennis	Sam 15/dim 16 février 2020	20 868
Aurore	Jeu 21 oct 2021	91 393
Ciarán	**Jeu 2 nov 2023**	**322 000**
Caetano	**Jeu 21 nov 2024**	**99 000**

Résilience Post CIARAN — Rappel : Des dommages conséquents, des programmes éprouvés

Une prédominance d'incidents aériens avec dégâts cause bois et vent

Incidents **HTA**
- **69%** cause Effort anormal par tempête
- **31%** cause Chute d'arbre/de branche
- **50%** siège Conducteurs

Incidents **BT**
- **78%** cause Effort anormal par tempête
- **22%** cause Chute d'arbre/de branche
- **Plus de 50%** siège Conducteurs Nus

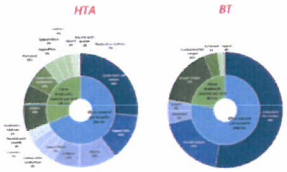

Les programmes patrimoniaux nationaux confirmés

Ciarán, c'est :

x 4 Tx incidents en risque avéré

x 11 Tx incidents sur fils nus

Une petite partie du patrimoine en linéaire a été notablement incidentogène pendant Ciaran :
- Tronçons HTA à risques climatiques avérés
- Fils nus BT

Les conséquences ont été importantes mais malgré tout contenues sur certaines zones grâce à la résilience des réseaux déjà acquise avec les investissements courants d'amélioration de la qualité du réseau (rénovation programmée, PAC, renouvellement BT fils nus, restructuration…)

-33% Tx incidents quand rénovation programmée

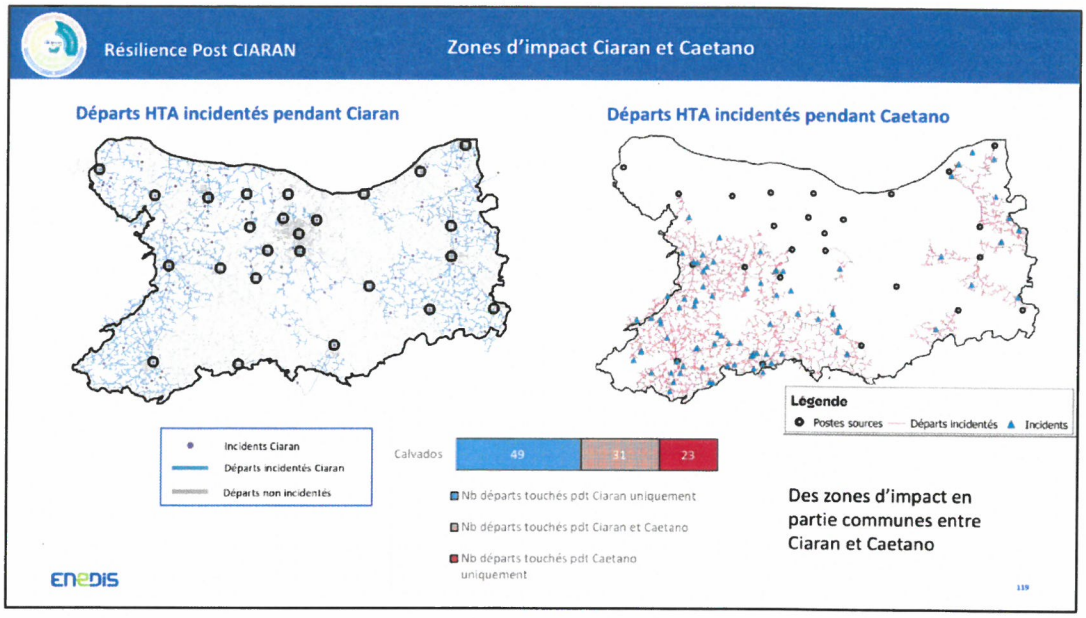
Résilience Post CIARAN
Zones d'impact Ciaran et Caetano
Départs HTA incidentés pendant Ciaran
Départs HTA incidentés pendant Caetano
Légende
Postes sources
Départs incidentés
Incidents
Incidents Ciaran
Départs incidentés Ciaran
Départs non incidentés
Calvados
49
31
23
Nb départs touchés pdt Ciaran uniquement
Nb départs touchés pdt Ciaran et Caetano
Nb départs touchés pdt Caetano uniquement
Des zones d'impact en partie communes entre Ciaran et Caetano
ENEDIS
119

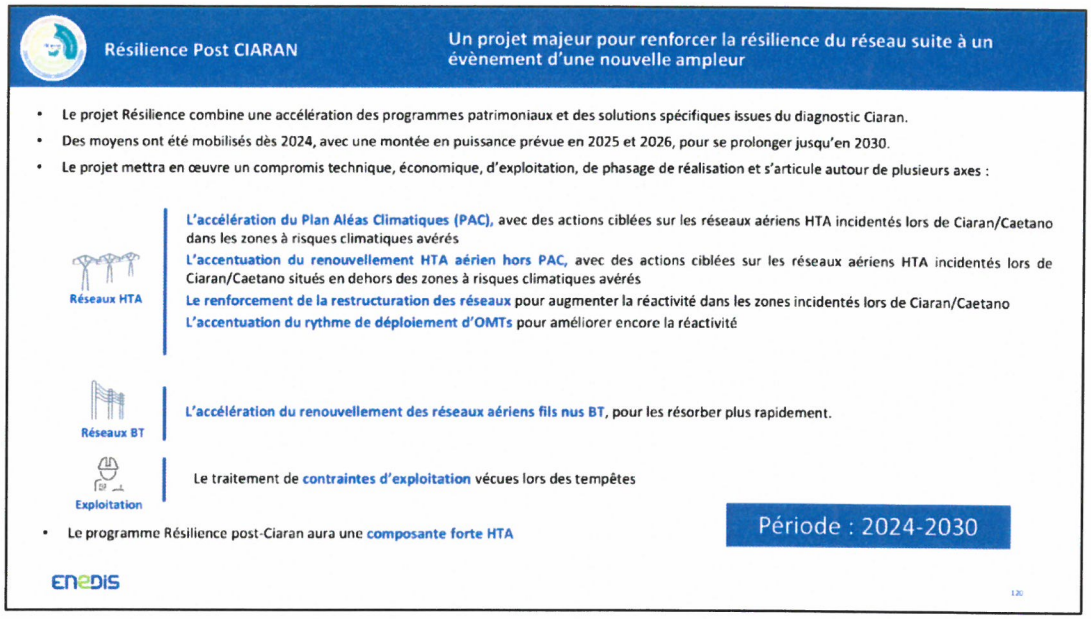
Résilience Post CIARAN
Un projet majeur pour renforcer la résilience du réseau suite à un évènement d'une nouvelle ampleur
Le projet Résilience combine une accélération des programmes patrimoniaux et des solutions spécifiques issues du diagnostic Ciaran.
Des moyens ont été mobilisés dès 2024, avec une montée en puissance prévue en 2025 et 2026, pour se prolonger jusqu'en 2030.
Le projet mettra en œuvre un compromis technique, économique, d'exploitation, de phasage de réalisation et s'articule autour de plusieurs axes :
Réseaux HTA
L'accélération du Plan Aléas Climatiques (PAC), avec des actions ciblées sur les réseaux aériens HTA incidentés lors de Ciaran/Caetano dans les zones à risques climatiques avérés
L'accentuation du renouvellement HTA aérien hors PAC, avec des actions ciblées sur les réseaux aériens HTA incidentés lors de Ciaran/Caetano situés en dehors des zones à risques climatiques avérés
Le renforcement de la restructuration des réseaux pour augmenter la réactivité dans les zones incidentés lors de Ciaran/Caetano
L'accentuation du rythme de déploiement d'OMTs pour améliorer encore la réactivité
Réseaux BT
L'accélération du renouvellement des réseaux aériens fils nus BT, pour les résorber plus rapidement.
Exploitation
Le traitement de contraintes d'exploitation vécues lors des tempêtes
Le programme Résilience post-Ciaran aura une composante forte HTA
Période : 2024-2030
ENEDIS
120

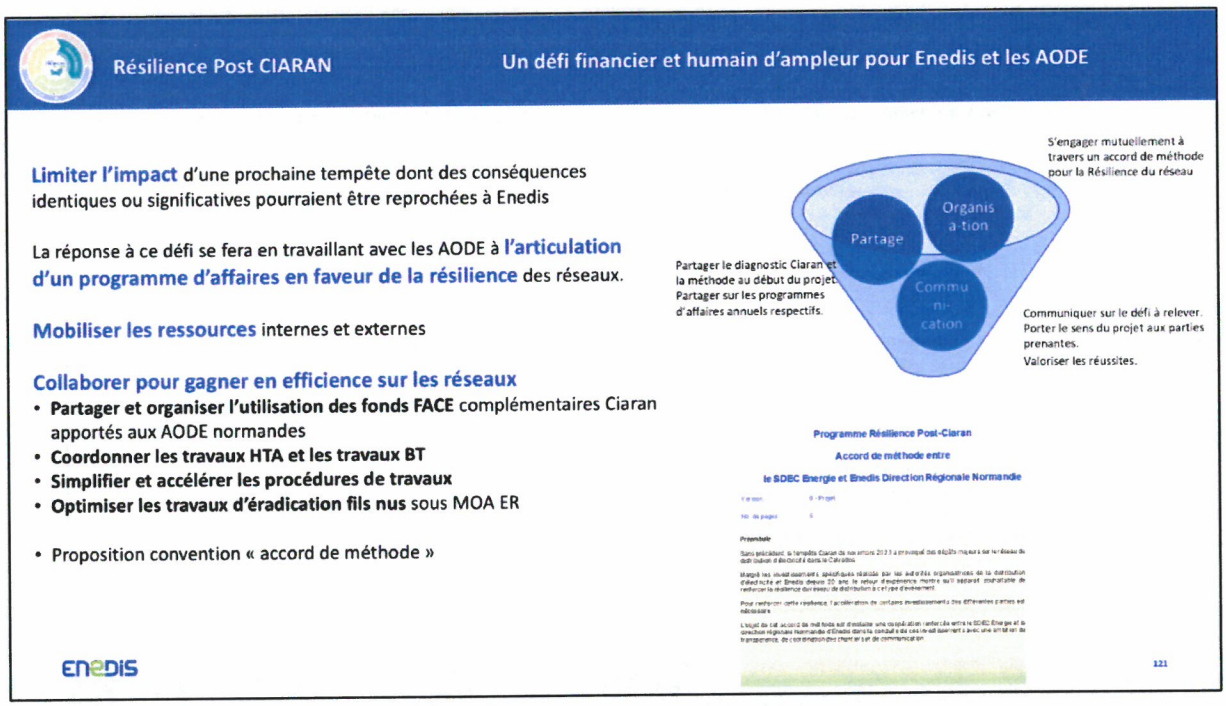

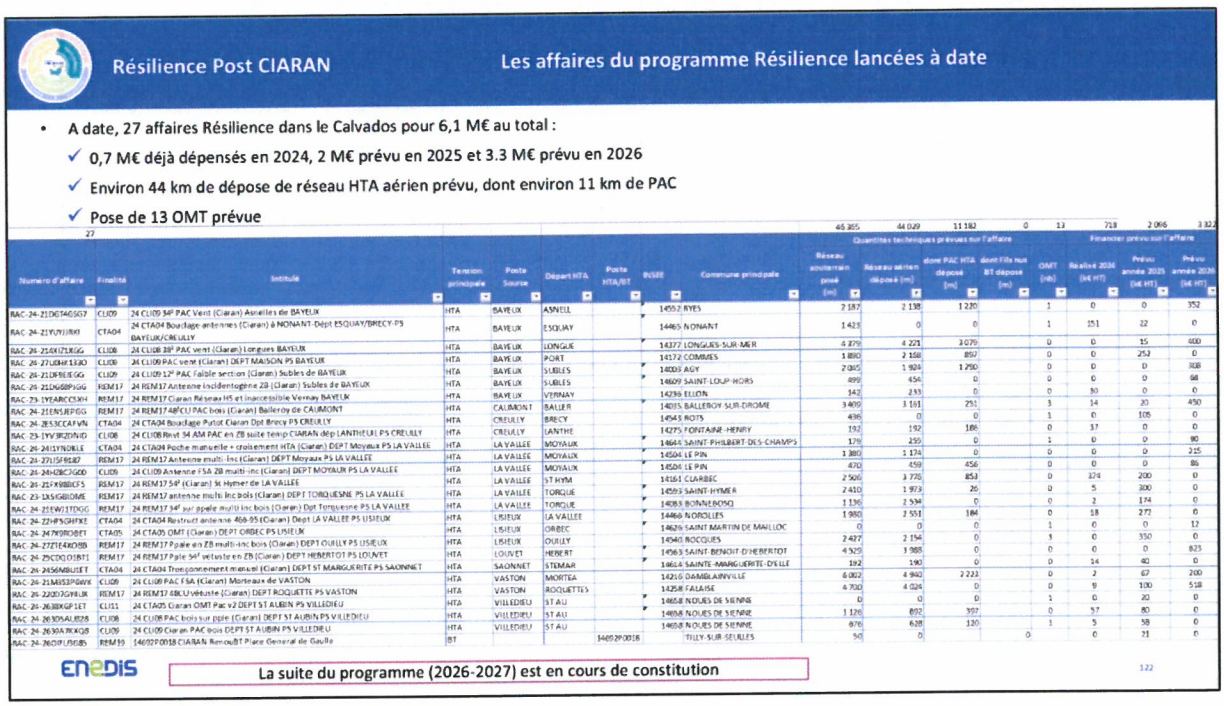

Un travail collaboratif s'engage pour définir une méthode concertée pour coordonner l'action des 2 maîtres d'ouvrages que sont le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS dans le cadre de ce projet de résilience.

Madame la Présidente remercie l'équipe d'ENEDIS et plus particulièrement Monsieur Frédéric HARDOUIN pour son professionnalisme, son engagement, son sens du service public, trait d'union qui rassemble le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS. Chacun a su faire preuve de respect et d'écoute, ce qui permet aujourd'hui de mener conjointement bon nombres de projets, en assurant le meilleur service public aux usagers. Son sens du dialogue, très apprécié, a beaucoup contribué à ce partenariat constructif. Ce partenariat est amené à se développer dans le cadre de l'accord de méthode liant le Syndicat et Enedis.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 16h30 après avoir rappelé :

- la nécessité de signer les documents budgétaires en sortie de salle,
- qu'une convocation va être leur être adressée pour une nouvelle séance le 1er avril prochain,
- les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :
  - **Mardi 1er avril 2025 – 10h30** – Salle Marcel RESTOUT au SDEC ENERGIE à Caen
  - **Jeudi 5 juin 2025 – 14h00** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
  - **Jeudi 9 octobre 2025 – 14h00** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
  - **Jeudi 18 décembre 2025 – 14h00** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Secrétaire de séance,

Patrice GERMAIN

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE